

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Extrait du registre des délibérations
de la séance du 9 décembre 2019

Le 9 décembre 2019, à 17h00, le conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Toulouse s'est réuni à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES.

Membres avec voix délibérative présents :

M. Jean-Michel LATTES
Mme SYLVIE GARCIA
Mme Annick SEVELY
M. Michel SOULIE
M. Philippe SORIGNET
M. Pierre MARTIN
Mme Ginette ARIAS
Mme Gisèle JUCLA
M. Philippe RAIMBAULT

Membres avec voix délibérative excusés :

M. Jean Luc MOUDENC
M. Jean Jacques MIRASSOU
M. Joseph DALLA-RIVA
M. Michel BOUSSATON
M. Julien TERRIE
M. Louis MARZO

Membres avec voix consultative présents :

M. Laurent SCHMITT
M. Xavier FAURE
Mme Natacha DELBOSC
M. Elie SERRANO

Membres avec voix consultative excusés :

M. Pierre RICORDEAU
M. Jean Jacques MORFOISSE
Mme Aude LAGARRIGUE

Assistaient également à la séance :

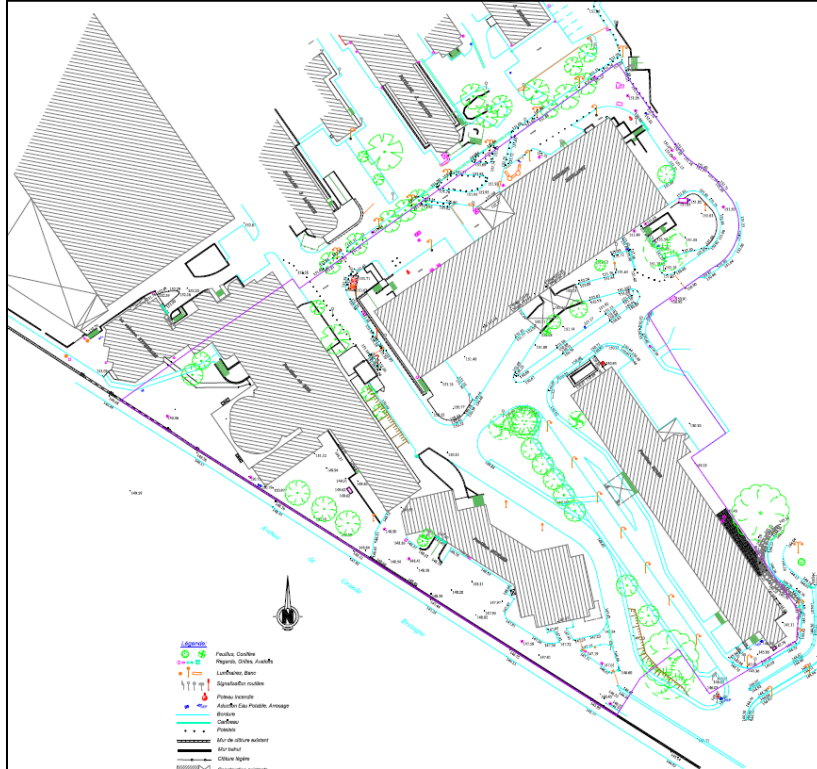
M. Marc PENAUD
M. Daniel ROUGE
Mme Valérie PONS-PRÊTRE

CS 2019-009 Projet PAC Purpan

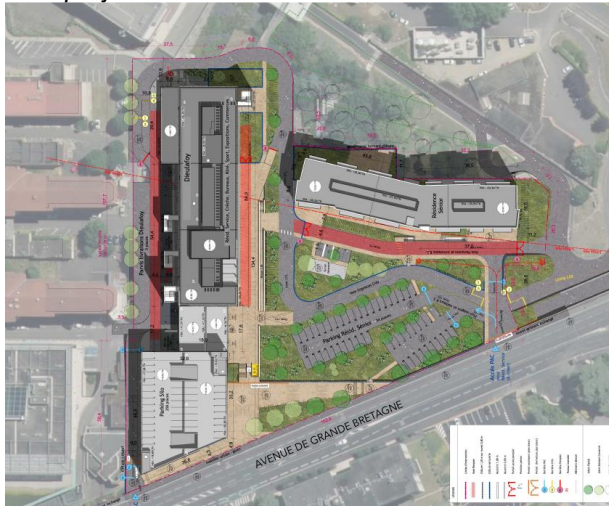
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6143-1,

Considérant la présentation faite en séance du projet Prestations d'Accueil et Confort, consistant en la concession pour 50 ans d'une parcelle d'environ 16 738 m²

Plan de la parcelle concernée :

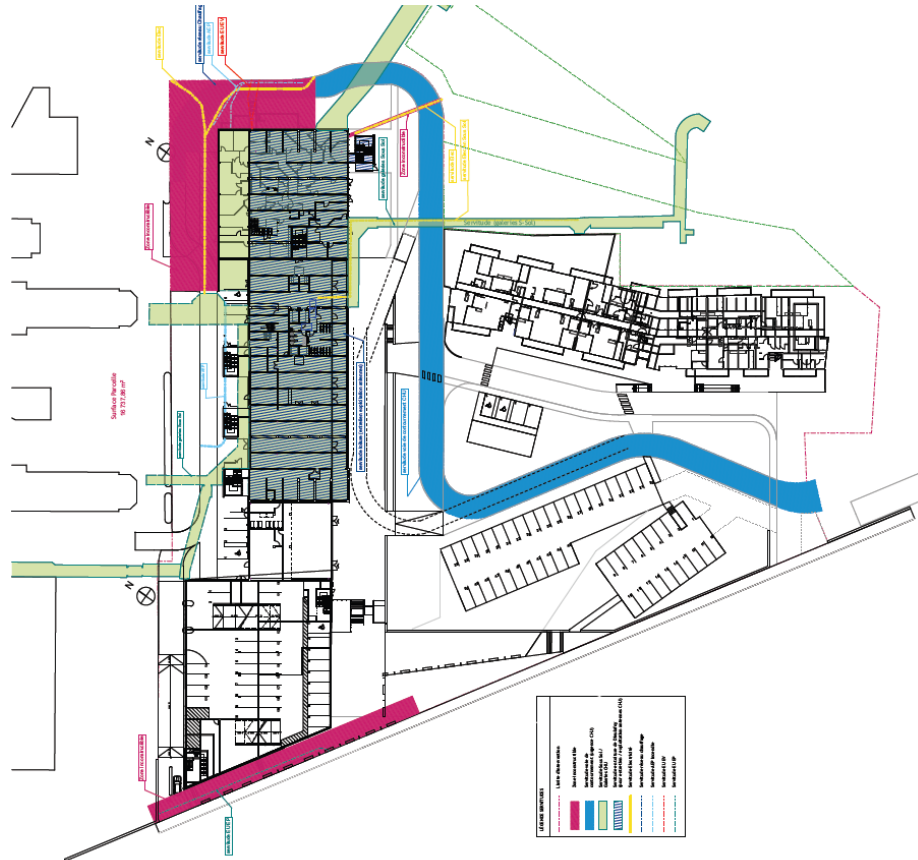


Plan projet :






Considérant que le CHU conserve :

- les sous-sols sous l'emprise de DIEULAFOY, et les galeries permettant le raccordement vers différents bâtiments (LAPORTE, DUCUING, U2000, LOGISUD)
- une voie dédiée et contrôlée dans l'emprise du projet PAC et permettant la liaison PURPAN HAUT □ entrée Sud
- les réseaux existants sur l'emprise projet PAC et n'ayant pas été déviés dans le cadre du projet



Légende :

-  Galeries sous sol CHU
-  Voie dédiée CHU
-  Réseaux CHU

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Après discussion,

- **Donne un avis favorable pour :**
 - **Le déclassement** de la partie de la parcelle cadastrée 846 AP n°15 correspondant à l'emprise d'aménagement du projet PAC (16 738 m²), y compris éléments bâtis **hors** :
 - La voie dédiée CHU (1 315m²)
 - Le sous sol sous DIEULAFOY et les galeries permettant le raccordement de LAPORTE, DUCUING, U2000 et LOGISUD depuis DIEULAFOY
 - Les réseaux existants sous l'emprise du projet PAC
 - Conformément à l'article L.2141-2, **la désaffectation** de l'ensemble concerné **au plus tard le jour de l'état des lieux pour prise de possession des lieux par le concessionnaire**, dans un délai qui ne saura être supérieur à six ans à compter de la décision de déclassement.

Le Président,



Jean Michel LATTES